

L'accord du Peuple 04/26

Le petit tract des colocaTerre, Pour une constituante

à partager

Un arbre à palabres

Le mardi 28 avril à 20 h sous la yourte à Beaurepaire.

Nous échangerons à partir du livre de Mme Dominique Girardot, philosophe, **La société du mérite.**

Le mérite est la justification des inégalités ; présenté comme une évidence, une justice supérieure, une simple équité. Associé à la valeur-travail (qui n'est pas une valeur mais peut avoir de la valeur), il légitime [les places assignées](#) à tout un chacun.

Et si l'on s'arrêtait un instant pour explorer cet argument et ses conséquences ?

Le saviez-vous ?

Les émissions de CO2 des armées et des guerres ne sont pas comptabilisées dans le bilan de chaque pays. A qui attribuer les pollutions des bombes ? A ceux qui les fabriquent, les financent, ou celles et ceux qui les prennent sur la courge ?

La guerre c'est [bon pour la croissance](#)

Pourquoi pas vous ?

Une [association locale](#) fait campagne pour que les fruits de vos verges ne se perdent pas. C'est de bon goût.

Elections, et maintenant ?

Vous avez gagné le droit de vous taire ? Félicitations. Vous avez perdu le droit de l'ouvrir ? Fallait gagner.

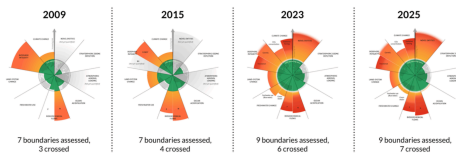
Et s'il s'agissait d'ouvrir des espaces de paroles, pour faire communauté capable de faire face à ses problèmes communs ? Souverainement.

Le plan : **1** créer des **commissions Environnement ouvertes** serait un bon 1er pas ; voire des conventions citoyennes locales. **2** créer des **commissions Démocratie ouvertes**, pour redéfinir l'organisation du pouvoir et la place active des habitants. **3** créer des **Assemblées Communales** serait nous rendre notre responsabilité collective. La démocratie comme issue.

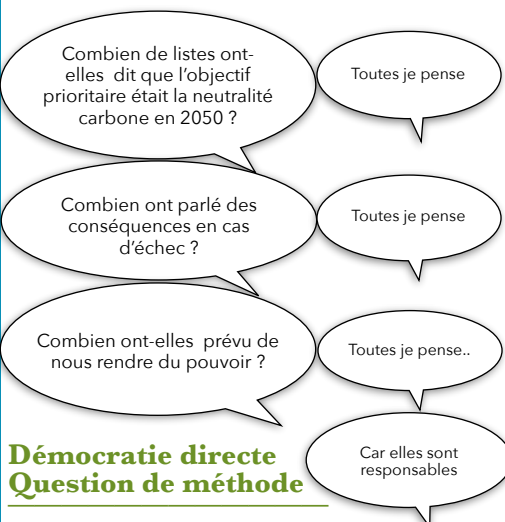
Merci de faire circuler

ce courriel. C'est une contribution essentielle pour garder visible [l'éléphant au milieu de la pièce](#).

Vous comprenez ce silence ?



Haine ? Amour ? Fatalisme ? Lâcheté ? Optimisme ? [Témérité](#) ? Trouille ? Obscurantisme ? Sidération ? Soumission ? Ordre ? [Conformisme](#) ? Aquoibonisme ? Incrédulité ? [Insouciance](#) ? Impuissance ? [Cupidité](#) ? [Psychopathie](#) ? [Désinvolture](#) ? [Négligence](#) ? Sadisme ? [Perversion](#) ? [Responsable et de gouvernement](#) ?



Démocratie directe Question de méthode

La démocratie directe, ce n'est pas donner 5' de parole à tout le monde sur tous les sujets. C'est effectivement impossible, et il faut me juger stupide à bouffer du foin pour penser que c'est ma proposition.

Si vous m'accordez d'être aussi intelligent que vous, vous pourrez prêter attention à mes arguments.

La démocratie (vraie) c'est *le Peuple au pouvoir*, avec le pouvoir de décider du sens. A ne pas confondre avec *Le pouvoir des représentants*. Seul le Peuple a la légitimité de se tromper, la charge de répondre de ses choix devant les générations, au regard ; sinon c'est qu'il n'est pas. Or il n'est pas.

Il faut donc parler méthode.

Une méthode possible : poser les faits, élaborer un diagnostic (le plus dur), poser les arguments et les inconvénients, imaginer les conséquences de son choix, **tout ceci ne nécessite pas que tout le monde parle**, mais que tout le monde écoute tous les arguments pour se faire une opinion. Donc que les mots soient accessibles à tout un chacun, et surtout que le débat porte sur les orientations et non pas sur des solutions complexes qui par définition nous dépassent et nous divisent.

Cela nécessite **une formation à la citoyenneté**, aux biais liés au groupe.

Dans ce cas, **on peut voter souverainement** pour une orientation, **sans avoir ouvert la bouche**. Dans cette situation, le Peuple est le dirigeant car il indique la direction.

Après cela, il peut élire des gouvernants, des gens qui ont des compétences pour atteindre les objectifs fixés.

C'est impossible ? En fait, c'est ce qui se passe dans toutes les familles au fonctionnement démocratique. Nous sommes nombreux à avoir une pratique et une compétence sur laquelle nous appuyer.

On peut donc faire des Assemblées Communales à 1000 personnes ou plus si on veut. **Mais pour parler** méthode et pour tester des méthodes, **encore faut-il avoir un endroit pour le faire**, et en avoir une volonté farouche, radicale.

Dans la situation actuelle des élu(e)s devraient renoncer à leur pouvoir de dirigeants, et une éventuelle carrière. S'ils ne le font pas -

ils n'ont aucun mandat ni aucune légitimité pour ne pas le faire - ils nous contraignent, et nous contraignant, ils nous laisse quel choix ? La soumission ou la protestation. Si on se tait, on leur donne raison de se prendre pour des dirigeants ; si on proteste, on passe pour des faiseurs de chaos. Ce système est un système d'emprise.

Quels avantages ont celles et ceux qui ne veulent pas que l'on en sorte ?

L'emprise de la représentation

Comment en sortir ? Dans les couples, les relations d'emprise sont dénoncées pour ce qu'elles sont : une maltraitance ; mais pas en politique. Pourtant, si vous observez les choses avec un peu de bonne foi, pas besoin d'être politologue pour voir l'emprise qu'exerce sur nous des minorités organisées, pour voir qui a intérêt à nous garder dans ce jeu de dupes. Il faut nommer l'emprise, et le rôle passif que l'on accepte de jouer.

Retour aux communs

Les élu(e)s sont-ils un commun ? Oui ; en toute logique on devrait donc les contrôler, or c'est l'inverse. Le pouvoir de décision est-il un commun ? Oui, alors on doit décider via une Constituante de la règle du jeu, on doit s'organiser localement pour reprendre notre souveraineté.

Nombre d'élu(e)s sont d'authentiques démocrates, que leur manquent-ils pour sortir du conformisme ambiant ? Une population qui soutiendrait à haute voix

Comment ils font ailleurs ? Ci-dessous, un exemple inspirant. Ils appellent assemblée citoyenne ce que j'appelle Assemblée Communale. Et ça marche, et ça continue. Des gens bizarres !

Règlement de fonctionnement pour l'assemblée citoyenne de MENIL LA HORGNE (au 18 juillet 2020)

Article 1: L'assemblée citoyenne, ouverte à tous les habitants et contribuables du village, est totalement indépendante du conseil municipal

Article 2: L'assemblée citoyenne choisit elle-même les sujets sur lesquels elle souhaite délibérer ou réfléchir

Article 3: L'assemblée citoyenne se réunit au minimum une fois par trimestre, le premier samedi du mois composant le trimestre, pour traiter des sujets organisationnels et de son programme

Article 4: L'assemblée citoyenne organise des réunions spécifiques aux sujets qu'elle choisit, au rythme et aux dates et horaires qu'elle estime nécessaire pour une parfaite information, organisation et efficacité des débats. Des réunions identiques organisées à des dates et horaires différents peuvent ainsi être envisagés afin de favoriser la participation du plus grand nombre.

Article 5: une commission ouverte et sans limite de participants est constituée au sein de l'assemblée pour procéder à l'organisation matérielle des débats.

Article 6: chaque participant à l'assemblée peut proposer un projet ou un débat sur n'importe quel sujet lui tenant à coeur. Il est alors procédé à un vote à la majorité qualifiée pour déterminer si le sujet est retenu.

Si tel n'est pas le cas, le demandeur est invité, s'il souhaite maintenir sa proposition, à rassembler une pétition signée par 30 personnes minimum. Dans le cas où le nombre de pétitionnaires est atteint, l'assemblée est contrainte de délibérer sur le sujet requis.

Article 7: L'assemblée citoyenne recherche le compromis et le consensus des participants dans toute la mesure du possible. Si ce consensus ou une large majorité ne se dégagent pas, l'assemblée citoyenne peut alors choisir de faire procéder à un vote à la majorité qualifiée au sein de l'assemblée.

En fonction du résultat obtenu, et si une minorité juge que le nombre de personnes ayant manifesté son opinion n'est pas significatif de la représentativité du village, un référendum local devra être organisé. L'assemblée citoyenne devra se plier au résultat de ce référendum.

Article 8: En pareil cas, une commission ouverte et sans limite de participants est constituée au sein de l'assemblée pour procéder à l'organisation matérielle du référendum

Article 9: L'assemblée citoyenne respecte la minorité, c'est pourquoi toute décision de l'assemblée, si elle est réversible peut être rediscutée en fonction de l'évolution de la situation ou de nouveaux arguments que souhaite avancer la minorité.

En pareils cas, la décision de rediscuter une résolution déjà prise est soumise aux mêmes règles qu'exposées à l'article 6 ci-dessus

Article 10: Une commission ouverte et sans limite de participants est constituée au sein de l'assemblée pour recenser auprès du conseil municipal et du conseil communautaire, tous les sujets d'urgence et d'actualité susceptibles de faire l'objet d'un examen de la part de l'assemblée.

Dans les mêmes conditions que définies ci-dessus, ces sujets sont alors soumis à appropriation de la part de l'assemblée.

Art. 10 bis : Les projets doivent être réalisables et financièrement viables.

Article 11: Toute délibération de l'assemblée citoyenne est transmise au conseil municipal pour approbation.

Article 12: les règles de fonctionnement définies ci-dessus ne sont pas figées, et peuvent évoluer à tout moment sur proposition des participants, après débat et vote.

Article 13 : l'assemblée citoyenne ne peut valablement délibérer en dessous d'un quorum de 15 personnes présentes

Nota : ce maire qui se dit écologiste, a été sollicité par des habitants - qui votent pour le RN plus que la moyenne nationale - pour prendre la charge de maire. Il a accepté, à la condition... de ne décider de rien : c'est à la population d'assumer la responsabilité des choix. Des gens bizarres vous dis-je !

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Aux habitants de Ménil la Horgne

Nous sommes quelques un-e-s à avoir constitué une liste pour notre village en vue des élections qui se tiendront le mois prochain.

Notre idée est de changer le mode de fonctionnement habituel et d'essayer d'associer un maximum d'habitants aux décisions qui seront prises.

Pour y arriver, nous vous proposerons la création d'une **assemblée citoyenne** qui sera ouverte à tous les habitants qui le souhaitent et qui traitera uniquement des sujets importants pour la vie du village et son avenir.

Si nous sommes élus au conseil municipal, **nous nous engageons** à appliquer les décisions de cette assemblée.

Cette assemblée sera indépendante du conseil municipal. Les élus pourront bien sûr y participer mais en tant qu'individus. Chaque habitant est libre de venir et de participer ou non à toutes les assemblées prévues.

L'assemblée se réunira aussi souvent qu'elle le souhaitera et définira ses propres règles de fonctionnement.

Ses membres (c'est à dire vous tous) choisiront les sujets qu'ils veulent traiter .

Pour toute la gestion courante de la commune, nous fonctionnerons comme un conseil municipal normal, avec sérieux et rigueur.

NOS ENGAGEMENTS :

- **Aucune décision importante ne sera prise** sans la porter devant l'assemblée citoyenne, ni sans tenir compte de sa délibération. **Des idées nous en avons mais nous ne les appliquerons pas si les habitants ne sont pas d'accord**
- Chaque projet important devra être connu et débattu par des citoyens informés par tous les moyens nécessaires.
- Chaque citoyen pourra **aussi** faire des propositions qui seront examinées par l'assemblée si une majorité le décide : les propositions ne viennent pas forcément des élus, les administrés sont compétents et bien placés pour saisir l'assemblée.

Faisons évoluer ensemble notre village. C'est l'idée des membres de la liste qui figure au verso et qui sont à votre disposition pour tous renseignements.

Cette liste reste ouverte à toute personne en accord avec ces principes.

Des commissions Environnement ouvertes à la population ?

L'enjeu : Être à soi-même un bon parent. Pour les générations : être un bon ancêtre.

Certaines municipalités ont déjà ouvert ces commissions à la population, d'autres se sont engagées à le faire (félicitations à Montseveroux), d'autres j'en suis sûr vont les créer rapidement et les ouvrir dans le même mouvement. J'en prends le pari. D'autres peut-être préféreront des conventions citoyennes. On sait bien qu'au-delà des différences partisans, **la population est inquiète** et attend qu'il se passe des choses significatives. On sait aussi qu'il y a **une demande de plus de démocratie** qui n'émane pas seulement des anciens gilets jaunes. Alors des dispositifs doivent être créés et des portes doivent s'ouvrir, pour ne plus se refermer.

Une mairie doit être la maison du Peuple, sinon c'est le siège du pouvoir.

Nota : Se parler c'est au risque de la conflictualité, au risque de préparer la paix ; ne pas se parler, c'est aller vers le chacun pour soi, le conflit en bandes plus ou moins organisées. Qui va perdre au final ?

Voici ma contribution. Je publierai les vôtres. Je propose **une méthode**, et pas des solutions.

A Définir la méthode de travail. Ça peut commencer par aller voir comment font ou ont fait d'autres, de façon à ne pas ré-inventer l'eau tiède. Il y a de beaux exemples en cours en France : Ungersheim, Loos-en-Gohelle, Ménil-lahorgne ; mais aussi dans d'autres pays et à d'autres époques. Travail de recherche pour s'inspirer comme on fait quand on veut changer son salon chez soi, tout simplement.

B Définir le terme Environnement(s). Le même mot recouvre 2 réalités très différentes voire en conflit.

1 le cadre de vie, le décor, ce qui est visible ; ce qu'on cherche à faire pour attirer un médecin, ou des couples afin qu'ils procréent ici. Ce sont des choses à faire et c'est agréable de faire, mais ça peut rentrer en contradiction avec...

2 la biosphère et le biotope, dont nous ([holobiontes](#)) faisons partie et dépendons, qui nous sont autant extérieurs qu'intérieurs, souvent invisibles, contre lesquels parfois on lutte, tel les bactéries. Il s'agit de choses qui peuvent être désagréables, et qui nous obligeront à défaire des modes de vie et des habitudes. C'est moins sexy.

C Définir qui décide et comment. La loi attribue le pouvoir de décision aux maires en dernier ressort, sauf engagement du Conseil Municipal. Voir ci-dessus.

D Faire l'état des lieux, climatique sanitaire écologique. Avant de s'opposer sur les solutions, encore faut-il définir les problèmes. C'est un travail d'enquête toujours, d'information de la population voire de formation.

E Il faut s'adapter. Avant tout diagnostic sur les causes, donc de tout débat, on sait qu'on devra s'adapter à +2° en 2030 et +4° en 2050. On sait qu'il y aura de plus en plus d'aléas ; nous avons des mesures à prendre et un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à élaborer collectivement.

F Diagnostic : tout ceci est-il naturel ou d'origine anthropique ? Enquête à mener avec l'aide de scientifiques spécialisés dans les différents domaines. Ici on peut débattre mais à partir d'arguments scientifiquement fondés et non pas de croyances de désirs ou d'addictions.

G Si tout est naturel, on s'en tient à E.

Si c'est d'origine anthropique, alors on doit **définir les budgets** à notre disposition en terme d'émission CO₂, de biodiversité à produire, de sols à restaurer, de plastiques à ne plus produire, et bois à protéger ; **définir des trajectoires** pour ne pas en rajouter, définir des évaluations, **mesurer les conséquences** en cas d'échec ; dire si l'échec est une option ou ne l'est pas.

Donc **définir les modes de vie du futur** qui garantiraient une vie décente, à défaut d'être facile, à nos enfants ; et les adopter nous-même.

Plus dur : les faire adopter à celles et ceux qui pensent n'être pas concernés, ici et ailleurs.

Je suis stupide à bouffer du foin ou simplement **subversif** face à un système pervers ?

Tu vas y aller pour collaborer toi à cette commission ?

C'est ça où le chacun pour soi et dieu(x) pour tous !